



Commune de Mijoux

Rue Dame Pernette

01410 Mijoux

L'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 génèrent la réforme de la publicité des actes. Ainsi, depuis le 01 juillet 2022, le compte rendu des séances du Conseil Municipal est supprimé. Il est remplacé par la publication d'une liste de délibérations publiée dans les huit jours suivant le conseil et examinées en séance. Le procès-verbal subsiste mais ne sera publié (par affichage et dépôt sur le site internet de la commune) qu'après approbation lors de la réunion du Conseil Municipal suivant. Ainsi, le procès-verbal de la séance du 20.11.2025 ne sera publié qu'après la réunion du prochain CM

LISTE DES DELIBERATIONS DU CM du 20.11.2025 – VISA&CONTROLE DE LEGALITE

Présents : MM. M. VIALLET. P. ECAILLE. J.F. JOLY. D. JULLIARD. E. LEE. G. LEGAY. M. VUILLEMOZ.

Absents excusés : M.C. COUTURIER (pouvoir donné à P. ECAILLE). S. JUHEN (pouvoir donné à G. LEGAY). C. GROSGURIN (pouvoir donné à J.F. JOLY)

Secrétaire de séance : E. LEE

Ouverture de la séance à 19h à la salle du conseil de MIJOUX

NUMERO	OBJET	DECISION
2025.056	Autorisation donnée à la maire pour la signature d'un contrat avec Monts Jura TP relatif au déneigement des Mars et des Septfontaines pour l'hiver 2025-2026	approuvée
2025.057	Fixation du tarif des activités périscolaires de l'école de Mijoux facturé aux familles	approuvée
2025.058	Fixation des tarifs de l'aire de camping-cars à partir du 1er décembre 2025	approuvée
2025.059	Tarification des secours sur piste pour la saison 2025-2026	approuvée
2025.060	Tarif de location du chalet du Chalet pour la saison d'hiver 2025-2026 pour des sorties raquettes	approuvée
2025.061	Tarif de location du gîte d'étape au Syndicat Mixte des Monts Jura pour l'hébergement des saisonniers	approuvée

2025.062	Autorisation pour signer la convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation des irve	approuvée
2025.063	Approbation de l'état d'assiette des coupes forestières de l'année 2026	approuvée
2025.064	Autorisation donnée à Mme le maire de signer la création d'une servitude de passage au profit de la commune sur la parcelle B1320	approuvée

Mijoux, le 24.11.2025

Martine VIALLET, maire